

## ENVIRONNEMENT

### VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le règlement provincial (Q-2, r.22) sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées exige au propriétaire d'un bâtiment de faire vidanger sa fosse septique tous les 2 ans en occupation annuelle et tous les 4 ans lors d'occupation saisonnière. À cet effet, vous devez obligatoirement choisir une entreprise accréditée par la Municipalité.

- ✓ Entreprise Raymond Dinel : 819 213-0804
- ✓ Environnement et pompages Cadieux : 819 986-8692
- ✓ Épursol : 1 877 580-1777
- ✓ Franstep : 819 426-2363 (par bateau)
- ✓ Gascon Services Septiques : 819 827-2772
- ✓ Pompage de fosses septiques Gauthier : 819 457-2041
- ✓ Pompage de fosses septiques Pierre Larabie inc. : 819 671-2221
- ✓ Pompage Levasseur : 819 684-6775
- ✓ Sanivac : 514 453w-2279

### POUSSES D'ARBRES OFFERTES

La Municipalité de Cantley, soucieuse de l'environnement et de sa nature accueillante, offre gratuitement, chaque année en mai, lors du mois de l'arbre, des pousses d'arbres à planter.

Surveillez nos réseaux sociaux et [cantley.ca](http://cantley.ca) pour connaître les dates de distribution.

## TRAVAUX PUBLICS

### DISPOSITION DE LA NEIGE

Afin de faciliter les opérations de déneigement et éviter les problématiques liées à la fonte des neiges, il est strictement interdit de disposer de la neige ou de la glace dans les fossés, sur les voies publiques ou sur tout autre lieu public. La Municipalité de Cantley délivre un constat d'infraction de l'ordre de 200 \$ lors d'une première infraction et de 1000 \$ pour toute récidive, et ce, pour chaque jour où l'infraction est constatée, conformément au Règlement 12-RM-04.

### NOUVELLE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Municipalité de Cantley a modifié la gestion des matières résiduelles dans le but d'atteindre les objectifs du gouvernement provincial au sujet de la réduction des déchets. Elle introduit notamment la collecte des matières compostables, change le calendrier et mécanise la collecte, ce qui implique :

- ✓ l'utilisation de bacs conformes (recyclage, matières compostables et déchets),
- ✓ la disposition spécifique des bacs au bord du chemin.

Consultez la page « Collecte » de [cantley.ca](http://cantley.ca) pour connaître plus de détails à ce sujet (tri des déchets, résidus domestiques dangereux, etc.) Vous y trouverez également les dates de collecte des encombrants :

**4 février • 11 mars • 18 avril • 13 mai  
8 juillet • 9 septembre • 11 novembre  
janvier 2020.**

Le Service des travaux publics est responsable de tout ce qui a trait au réseau routier municipal, à la collecte des matières résiduelles ainsi qu'aux infrastructures municipales. Vous souhaitez nous faire part d'un problème ? Faites-le en ligne ou par téléphone au 819-827-3434, poste 6814.

## INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

### FEUX EXTÉRIEURS

Les feux de petites dimensions (1 mètre de circonférence) sont autorisés tout au long de l'année selon l'horaire désigné et aucun permis n'est requis. Par contre, pour les feux de plus d'un mètre de circonférence, ils sont autorisés **uniquement du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril**, avec l'obtention d'un permis.

Avant de débuter votre feu, consultez le règlement 16-RM-05 (491-16) sur les normes relatives à la sécurité incendie sur [cantley.ca](http://cantley.ca) et vérifiez les conditions météorologiques ainsi que les interdictions provinciales.

### ÊTES-VOUS PRÊT EN CAS D'URGENCE ?

Il est important d'être prêt face à d'éventuelles situations d'urgence ou de catastrophe.

Pour bien se préparer, il faut connaître les risques auxquels vous pourriez être confrontés. À Cantley, comme partout au Québec, nous sommes exposés à un éventail de risques : accident impliquant des matières dangereuses, verglas, tempête de neige, incendie, inondation, panne de courant, tremblement de terre, vents violents, tornade, etc.

### Préparez-vous à être autosuffisant pendant au moins **72 heures**.

Ce délai correspond au laps de temps que pourraient prendre les équipes de secours pour vous venir en aide ou qui seraient requises pour le rétablissement des services. Vous aurez besoin de certains articles essentiels pour subvenir à vos besoins de première nécessité durant cette période. Rappelez-vous que vous devrez peut-être vous débrouiller sans source d'énergie ni eau courante.

Vous trouverez les composantes de votre trousse d'urgence sur [cantley.ca](http://cantley.ca), sur la page mesure d'urgence.



N'oubliez pas, vous êtes le premier responsable de votre sécurité !

### VISITES DE PRÉVENTION À DOMICILE

Le Service des incendies et premiers répondants prévoit effectuer environ 550 visites de domicile en 2019 afin de vérifier notamment, les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Les objectifs du programme des visites résidentielles sont de :

- ✓ promouvoir les gestes préventifs pour éliminer les risques d'incendie à la maison ;
- ✓ faire connaître la réglementation municipale en matière d'incendie ;
- ✓ effectuer la collecte de données pour connaître les risques auxquels les pompiers peuvent être confrontés.

Tous les propriétaires de chien(s) doivent acquérir une licence annuelle qui sera valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année au coût de 20 \$, pour chaque chien. Ce médaillon permet de retrouver plus facilement nos amis poilus s'ils se perdent.



Municipalité de Cantley  
Maison des Bâisseurs

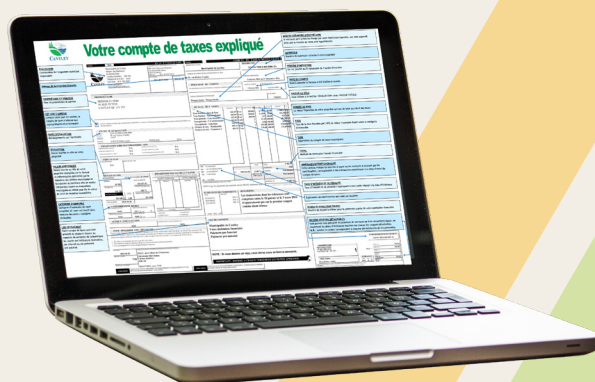
8, chemin River • Cantley J8V 2Z9 • Québec  
819 827-3434 • 819 503-8227 (sans frais)  
[municipalite@cantley.ca](mailto:municipalite@cantley.ca) • [cantley.ca](http://cantley.ca)



## FINANCES

### TAXES MUNICIPALES

Retrouvez toutes les explications de votre compte de taxe sur [cantley.ca](http://cantley.ca) (sur la page taxes et évaluations).



Un compte de taxes municipales qui est supérieur à 300 \$ peut être payé en trois versements aux dates suivantes :

**7 mars 6 juin 5 septembre 2019**

### VALEUR FONCIÈRE

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Cantley pour les années 2019, 2020 et 2021, a été déposé au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier. Toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières. Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, un avis a également été donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi. Pour toute question à ce sujet, consultez le site de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ([mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/31-demande-dinformation](http://mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/31-demande-dinformation)), ou téléphonez au 819-827-0516, poste 2239.

### BUDGET 2019

Le budget municipal 2019 s'inscrit dans un esprit de rigueur et de continuité, les revenus prévus totalisent 15 160 235 \$ dont plus de 80 % proviennent des taxes, soit une hausse de 5,4 % par rapport à l'an dernier.

Le taux général de la taxe foncière municipale qu'il soit résidentiel ou non **n'augmente pas en 2019** et ce pour la 6<sup>e</sup> année consécutive.

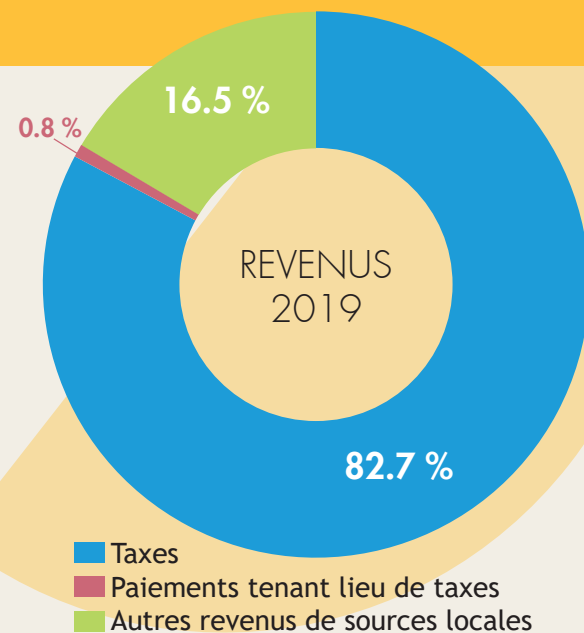
L'augmentation, s'il en est, qui apparaît au compte de taxes est une résultante de la révision triennale du rôle, exigée par le gouvernement provincial (voir «Valeur foncière»).

La Municipalité s'est donné différents objectifs afin d'établir ce budget équilibré :

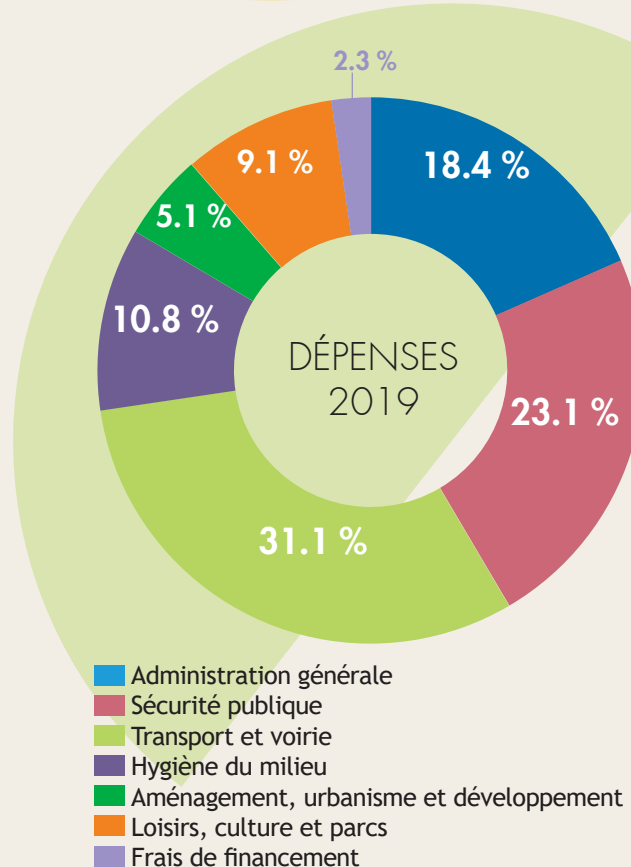
- ↳ optimiser les revenus en respectant la capacité de payer des contribuables ;
- ↳ préciser et développer l'offre de services publics à des coûts abordables ;
- ↳ maximiser les investissements publics (infrastructures routières, immeubles, flotte de véhicules, parcs).

Le programme triennal 2019-2021 comprend des investissements en 2019 de plus de 24 millions de dollars à diverses immobilisations municipales dont :

- ↳ près de 6,5 millions de dollars pour le centre communautaire multifonctionnel (CCM),
- ↳ 5,5 millions de dollars en vue d'une nouvelle caserne de pompiers (moyennant l'obtention de subventions),
- ↳ Près de 800 000 pour l'aménagement des parcs municipaux,
- ↳ plus de 9,6 millions de dollars pour la réfection des voies municipales, (y compris des voies cyclables pour le réseau municipal et régional).



■ Taxes  
■ Paiements tenant lieu de taxes  
■ Autres revenus de sources locales



■ Administration générale  
■ Sécurité publique  
■ Transport et voirie  
■ Hygiène du milieu  
■ Aménagement, urbanisme et développement  
■ Loisirs, culture et parcs  
■ Frais de financement

La Municipalité de Cantley maintient sa croissance tant au niveau de sa population, que de ses investissements, le tout tel que reflété dans ce budget qui se veut à la fois conservateur quant à ses revenus et ambitieux quant aux nombreux projets de développement.

Retrouvez plus d'information sur la page «Budget » de [cantley.ca](http://cantley.ca).

### PROGRAMMES DE SUBVENTIONS

**Subvention aquatique** : sur présentation d'une preuve de résidence et de la facture du cours aquatique, la Municipalité rembourse 75 \$ par personne de l'année en cours.

**Subvention couches lavables** : la Municipalité rembourse 100 \$ pour l'achat d'un minimum de 20 couches lavables. Le formulaire de demande doit être accompagné d'une preuve de résidence, une pièce justificative de la date de naissance de l'enfant et des factures originales.

## COMMUNICATIONS

Restez à l'affût de ce qui se passe à la Municipalité de Cantley, des événements, des nouvelles, des avis publics, des règlements, de la programmation des loisirs et de la culture, des projets à venir, de la collecte des matières résiduelles, etc. : consultez [cantley.ca](http://cantley.ca) ainsi que nos pages de médias sociaux.



This document is available in english version on [cantley.ca](http://cantley.ca) or you may request a copy at the reception of the Municipality of Cantley.

## LOISIRS, CULTURE ET PARCS

### BIBLIOTHEQUE

- ↳ Prêts de livres, périodiques, DVD, CD etc.
- ↳ ordinateurs à disposition
- ↳ heures de conte
- ↳ ateliers
- ↳ et bien plus encore !

La bibliothèque sera fermée à partir du 1<sup>er</sup> avril et ouvrira ses portes en juin prochain, dans le nouveau centre communautaire multifonctionnel. Plus d'espace, plus de services pour une bibliothèque qui sera notre centre culturel !

### CAMPS DE JOUR

**Camp de jour hivernal** : 4 au 8 mars 2019 (inscriptions du 5 au 17 février)

**Camp de jour estival** : 2 juillet au 16 août 2019 (inscriptions du 17 avril au 20 mai)

Attention, les places sont limitées.

### PROGRAMMATION 30 ANS DE CANTLEY

La Municipalité de Cantley a dévoilé la programmation annuelle **bonifiée** pour célébrer les 30 ans de Cantley lors du Carnaval de Cantley, en voici les grandes lignes :

ℳ Gala des bâtisseurs	13 avril
ℳ Vendredis d'août, cinéma en plein air	2, 9, 16, 23 août
ℳ Portes ouvertes du CCM	10 août
ℳ Cantley en fête	7 septembre
ℳ Inauguration du CCM	7 septembre
ℳ Spectacle et illuminations	30 novembre